

## Recommandation de vaccination de base contre les pneumocoques chez les enfants.

Les enfants souffrent fréquemment d'infections, qui se manifestent surtout en automne et en hiver. Durant cette période, les enfants présentent souvent une infection après l'autre. Ces maladies, caractérisées par de la fièvre, un rhume, de la toux, des diarrhées, des vomissements ou des éruptions cutanées sont par bonheur généralement bénignes. Malheureusement, quelques maladies infectieuses peuvent entraîner de graves complications voire, quoique très rarement, le décès. Des vaccinations permettent de protéger son enfant contre les maladies d'enfance les plus importantes, rares mais dangereuses. Les vaccins contiennent des agents pathogènes ou virus atténués ou tués ou des parties purifiées de ceux-ci (antigènes) qui imitent l'infection naturelle. Le système immunitaire de l'enfant réagit de la même manière au vaccin qu'à la maladie. Cet entraînement permet à l'organisme de se préparer en fabriquant des défenses capables de neutraliser les agents pathogènes dangereux – et d'éviter ainsi la maladie et ses complications. La vaccination protège de manière individuelle la personne vaccinée mais peut également constituer une protection pour l'ensemble de la population. En effet, plus le nombre d'enfants vaccinés augmente, plus les maladies correspondantes sont rares dans la population, car la transmission du germe est limitée voire complètement empêchée. La vaccination figure ainsi parmi les plus grands succès de la médecine préventive.

## La vaccination contre les pneumocoques protège contre des infections pouvant être graves, voire mortelles.

Les pneumocoques sont des bactéries qui peuvent engendrer de nombreuses maladies plus ou moins graves : des otites moyennes, désagréables mais ne menaçant pas la vie, des pneumonies pouvant provoquer des complications respiratoires, jusqu'aux méningites et infections généralisées du sang (septicémie), maladies dites invasives et pouvant être mortelles. Le risque le plus élevé de méningite des nourrissons a été contrôlé par la vaccination contre l'*Haemophilus influenzae b* (Hib). Actuellement, ce sont les méningites à pneumocoques qui occupent la première place. Avant l'introduction de la vaccination, les pneumocoques causaient chaque année en Suisse 70 maladies graves (méningites ou septicémies), 1600 pneumonies et 27 000 otites moyennes, ainsi que 1 à 3 décès chez des enfants âgés de moins de cinq ans. Le vaccin conjugué composé de 13 types de pneumocoques (vaccin 13-valent) protège à 95 % contre les maladies sévères, à 70 % contre les pneumonies et à 50 % contre les otites moyennes dues aux types de pneumocoques contenus dans le vaccin.

## Le vaccin conjugué contre les pneumocoques.

Recommandée depuis 2006, la vaccination a permis, en Suisse, de diminuer de 68 % le nombre de maladies à pneumocoques chez les enfants de moins de deux ans. Le vaccin 13-valent couvre 75 à 90 % des pneumocoques responsables des maladies graves des jeunes enfants.

Dans ce vaccin conjugué, les sucres des capsules des pneumocoques sont attachés à une protéine. Il contient un adjuvant sous forme de phosphate d'aluminium, qui augmente la réponse du système immunitaire, mais pas de mercure. Il peut être administré dès l'âge de deux mois par injection intramusculaire.

## Quel est le meilleur âge pour vacciner contre les pneumocoques ?

C'est durant les premières années que votre enfant est le plus menacé par les maladies graves, dites invasives, à pneumocoques (méningites ou septicémies). Ce risque commence déjà quelques semaines après la naissance, les anticorps transmis par la mère à l'enfant disparaissant rapidement, même s'il est allaité. Les infections à pneumocoques peuvent être traitées à l'hôpital. Mais souvent, même les soins médicaux les plus performants surviennent trop tard ou ne permettent pas d'éviter des séquelles graves persistant à vie. Il est donc recommandé de le vacciner le plus tôt possible. Trois doses de vaccin sont nécessaires pour une protection optimale. Ces vaccinations peuvent être faites en même temps que les autres vaccinations de base des nourrissons, à l'âge de deux, quatre et douze mois. Il est important de respecter ce schéma pour assurer une protection précoce.

En outre un rattrapage est recommandé pour tous les enfants non vaccinés jusqu'à leur 5<sup>ème</sup> anniversaire. Enfin, certains nourrissons particulièrement sensibles (avec un risque accru de complications) aux infections à pneumocoques doivent être protégés par une dose de vaccin supplémentaire. Si c'est le cas de votre enfant, votre médecin vous en informera.

## Ne pas vacciner son enfant contre les pneumocoques lui fait courir certains risques.

Grâce à la vaccination de base contre *Haemophilus influenzae b*, le nombre de méningites des nourrissons a pu être diminué de moitié. Mais cette vaccination ne protège pas contre les infections à pneumocoques, deuxième cause la plus importante d'infections bactériennes des jeunes enfants. Ce danger ne peut être évité que par une vaccination contre les pneumocoques.

## Les effets indésirables du vaccin contre les pneumocoques.

Le vaccin conjugué a été développé spécialement pour les nourrissons. Il est en général très bien supporté. Parmi les effets indésirables peuvent survenir un état fébrile (2 à 4 enfants sur 10) ou une réaction locale avec rougeur ou tuméfaction douloureuse au site d'injection (2 à 4 enfants sur 10). Une fièvre supérieure à 39°C survient chez 1 à 7 enfants sur 100. Si la fièvre est très élevée, une convulsion fébrile peut apparaître. Il est donc important de contrôler la température de l'enfant après la vaccination. Ces effets indésirables désagréables et passagers sont mineurs en comparaison des bénéfices d'une protection contre les pneumocoques. D'autres problèmes ont été rapportés après cette vaccination, mais si rarement (un par 100 000 ou un million) qu'il est difficile de dire si le vaccin est la cause ou non d'effets indésirables graves. Il est toutefois avéré qu'il n'affaiblit pas le système immunitaire des nourrissons et qu'il n'augmente pas le risque de développer des allergies ou d'autres maladies par la suite. En cas de question ou de problème, parlez-en à votre médecin.

## Coût de la vaccination contre les pneumocoques.

Les bénéfices de cette vaccination sont considérés comme importants. Chez les enfants, son coût est donc pris en charge jusqu'à l'âge de 5 ans par l'assurance obligatoire des soins (sous réserve de la franchise et de la quote-part).

## Votre médecin vous recommande la vaccination contre les pneumocoques pour le bien-être de votre enfant.

Attraper une maladie grave causée par les pneumocoques est un risque réel pour les petits enfants, un risque qui peut être contrôlé en vaccinant les nourrissons et petits enfants avec un vaccin efficace et bien toléré. Dans les pays où cette vaccination est appliquée depuis longtemps, une diminution impressionnante des maladies causées par les pneumocoques a été observée chez tous les enfants vaccinés. Comme un enfant protégé par la vaccination n'est plus contagieux pour les autres, la vaccination contre les pneumocoques a aussi un effet positif sur son entourage, par exemple, ses grands-parents. Ceux-ci seront également mieux protégés.

Tampon du médecin

### Compléments d'information:

Vous trouverez également plus d'informations sur la vaccination en général à l'adresse [www.infovac.ch](http://www.infovac.ch) ou [www.sevacciner.ch](http://www.sevacciner.ch).

**Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.**

Etat: mai 2019

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:  
OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne  
[www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch)

N° de commande: **311.275.F**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la santé publique OFSP**

**EKIF : CFV**

**COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS**

Secrétariat: Section Recommandations vaccinales et mesures de lutte  
Office fédéral de la Santé Publique

Tel. Secrétariat: +41 (0)58 463 87 06, Fax Secrétariat: +41 (0)58 463 87 95  
E-Mail: [cfv@bag.admin.ch](mailto:cfv@bag.admin.ch), Internet: [www.cfv.ch](http://www.cfv.ch)